

National Insurance Number:

Tout salarié doit avoir un NI number (n° de Sécurité Sociale). Si l'employé n'a jamais eu de NI number en UK, il doit contacter la "National Insurance number application line" au numéro suivant: 0345 600 0643 afin de convenir d'un rendez-vous pour un entretien et pour remplir le formulaire nécessaire à l'obtention du NI Number. Ceci dans un délai maximum de deux mois. Il faut se munir de différents documents pour l'entretien : passeport, justificatifs de domicile, contract etc...

P45— 'starter checklist' Déclarations d'embauche :

Lorsqu'un employé quitte l'entreprise, l'employeur doit compléter un formulaire P45 (qui comporte 3 parties), qu'il remet au salarié. Le salarié garde la partie qui le concerne et remet les 2 autres à son nouvel employeur. Le nouvel employeur complète le P45 et transmet un exemplaire au HMRC qui enregistre le changement. Si votre salarié n'est pas en possession d'un P45, il lui faut compléter le "starter checklist" (qui remplace maintenant le P46).

Tax Code :

Une fois par an, tout salarié britannique reçoit un courrier du HMRC confirmant son Tax Code pour l'année à venir. Ce Tax code doit être transmis à son employeur dans les meilleurs délais. Ce code permet d'effectuer une déduction à la source correcte de l'impôt sur le Revenu du salarié sur ses feuilles de paie (PAYE). Si ce code est inexistant ou inconnu, la déduction maximale sera effectuée sur la feuille de paie de votre salarié (=Emergency Tax).

INDEMNITE JOURNALIERE 2016

= STATUTORY SICK PAY (SSP)

Si l'employé est éligible pour les SSP, il recevra les SSP à partir du 4ème jour de maladie. L'indemnité standard hebdomadaire de **£88.45 GBP** pendant **28 semaines**. Le paiement des **3 premiers jours** de maladie est à la libre appréciation de l'employeur.

En tant qu'employeur vous pouvez compléter cette indemnité par une « company sick pay policy » et/ou une « income protection » en tant qu'avantage.

Vérifier avant tout versement le nombre de « qualifying days ». Certificat médical (sick note) n'est obligatoire qu'à partir du 7ème jour d'absence.

INDEMNITES KILOMETRIQUES 1 mile = 1.609344 Km
**Véhicule personnel du salarié utilisé à des fins professionnelles
Employee vehicles: Mileage Allowance Payments (MAPs)**

Le kilométrage du véhicule peut être remboursé à hauteur de 45 centimes par mile pour les 10 000 premiers miles, puis 25p pour les miles suivants.

Les voitures de société - taux à partir du 1 Décembre 2015

Engine size	Petrol	LPG	Engine size	Diesel
1400cc or smaller	11p/mile	7p	1600cc or smaller	9p/mile
1401cc to 2000cc	13p/mile	9p	1601cc to 2000cc	11p/mile
Over 2000cc	20p/mile	13p	Over 2000cc	13p/mile

**CHARGES SOCIALES
SOCIAL CONTRIBUTIONS**

- **Employer NIC = charges patronales**
13,8% du salaire brut

(« contracted out » remboursement : -3.4%)
A Note: La Pensions Act 2014 met en application une nouvelle pension d'Etat et abolit le "contracted-out" à partir du 6 Avril 2016.

-**Employee NIC 2015/2016 tax year = charges salariales**

seuils et taux par mois (category A)

<£672	0%
de £672 à £3337	12%
de £3337 à £3352	12%
> £ 3352	2%

(« contracted out » remboursement : -1.4%)

Contracted out: Un salarié peut bénéficier du taux allégé "contracted out" s'il est affilié à un régime de retraite privé agréé.

**NATIONAL MINIMUM WAGE
(= SMIC)**

Le taux horaire est de **£6.70** pour un employé agé de 21 ans ou plus. A partir d'**Avril 2016** le taux horaire sera de **£7.20** pour les employés agés de 25 ans ou plus.

**IMPOT SUR LE REVENU
= INCOME TAX**

Taux	Revenu imposable
Taux standard: 20%	£0 - £31,785
Taux sup: 40%	£31,786 - £150,000
Additional rate : 45%	> 150.000 GBP

Année fiscale UK: 6 Avril 2015 - 5 Avril 2016.

**CONGES PAYES
PAID LEAVE**

Les employés ont légalement droit à 28 jours de congé annuel payé.

Jours fériés 2016

January 1	New Year's Day
March 25	Good Friday
March 28	Easter Monday
May 2	Early May Bank Holiday
May 30	Spring Bank Holiday
August 29	Summer Bank Holiday
December 26	Boxing day
December 27	Christmas day (substitute day)

IF YOU NEED ADVICE OR ASSOCIATED SERVICES: PLEASE CONTACT US!

2016
SEDI France SARL

18 rue Gambetta, 95 880 ENGHEN LES BAINS, France
Tel : +33 (0)1 34 05 07 71 Fax: +33 (0)1 34 05 01 69
RCS Pontoise B 410 485 981 APE 7022Z
SARL au capital de 14 000 €

SEDI UK LTD

1, Lyric Square, LONDON W6 0NB, UK
Tel : +44 (0)20 3542 6785
Company registered in England & Wales, n°3494781

Website : www.sedigroup.com - Email : info@sedigroup.com